

II / LE CLOS MORTIER : COMMENT GÉRER ET SURMONTER LA CRISE

1°) Les approvisionnements en bois : nouvelles épreuves de force

a) 1847 : front commun ou ordre dispersé

Les prix des coupes de bois des adjudications d'Orléans sont un peu redescendus depuis 1846. On ignore si les maîtres de forges se sont entendus pour établir un front commun avec les marchands de bois et les maîtres marinières pour obtenir une nouvelle baisse en 1847, mais tout se passe comme si ces trois grands groupes socioprofessionnels s'étaient mis d'accord : à la séance du 9 septembre 1847, aucune offre n'est faite sur l'un des 52 articles mis en vente. Jamais on n'a vu une telle forme de boycott. L'Administration prend acte du refus d'enchérir et en reste là : il n'y aura pas de bois adjugé cette année. Pourtant, deux mois après, elle revient sur sa position et organise une seconde séance. Peut-être pour ne pas perdre la face, le Président annonce qu'il va procéder à l'adjudication au rabais. Mais là encore, il essuie un refus général, personne ne prononçant « Je prends ». Devant ce front uni, il fait une concession et accepte de passer aux enchères. Alors, tous les lots sont pris les uns après les autres, mais à des prix nettement plus bas que l'année précédente⁸⁰⁸. Pour le compte du Clos Mortier, Eugène de Ménilson emporte 7 des 22 lots de taillis.

Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans (1847)				
<i>Source : A.N.L., 9 septembre et 11 novembre 1847</i>				
Séances	9 septembre 1847	11 novembre 1847		
52 lots offerts	aux enchères	1° : au rabais	2° : aux enchères	dont Clos Mortier
Taillis et arbres : 22 lots	Aucune offre	Aucune offre	Tous adjugés	7 (sur les 22)
Bois de 8 ans : 6 lots	Aucune offre	Aucune offre	Tous adjugés	
Futaie : 24 lots	Aucune offre	Aucune offre	Tous adjugés	

b) 1848 : baisse des prix

Aux adjudications de 1848, il n'est pas question d'épreuve de force. C'est la crise qui commande. Jules Rozet a fait savoir que les maîtres de forges et les marchands de bois seront hors d'état de participer aux séances ; il a averti l'administration que si elle maintenait des prix élevés, les ouvriers de forêt et les charbonniers se trouveraient sans travail et que cette inactivité gagnerait ensuite les forges. Il invitait donc le Gouvernement à faire exploiter ses bois aux frais de l'État et à en distribuer le produit aux maîtres de forges⁸⁰⁹. Mais contrairement à ce qu'il

⁸⁰⁸ : A.N.L., Adjudications des coupes de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1848, 9 septembre et 11 novembre 1847.

⁸⁰⁹ : *Mélanges Industriels* : Jules Rozet, « Rapport au Citoyen Ministre de l'Agriculture et du Commerce », Chambre de Commerce de S-Dizier, 23 juin 1848 : « On peut affirmer dès aujourd'hui que les maîtres de forges et les marchands de bois du département de la Haute-Marne seront hors d'état d'acheter des coupes de taillis au mois d'octobre prochain, les bois taillis et futaies qui leur seraient nécessaires pour l'exercice de leur industrie pendant l'année 1849. Il en résultera de là que les ouvriers de tout genre, ordinairement employés à l'exploitation des bois, seront sans occupation, à partir du mois d'octobre, et qu'un peu plus tard toutes les usines métallurgiques seront

annonçait, les adjudications d'Orléans, loin de se dérouler devant une salle vide, ont lieu en présence d'une assistance fournie (6 novembre 1848) : les marchands de bois sont bien là, les maîtres de forges aussi. Sur les 22 lots de taillis et arbres offerts, 1 est emporté par un maître marinier, 7 par des marchands de bois et 14 par les maîtres de forges (dont 5 par Eugène de Ménilsson), ce qui respecte la répartition habituelle entre les trois groupes socioprofessionnels. L'adjudication a eu lieu au rabais et à des prix assez bas.

c) 1849 : abondance de bois

Le déroulement des adjudications de 1849 est assez différent : sur les 20 lots de taillis et arbres, 17 sont emportés par des marchands de bois. Trois seulement sont enlevés par le seul maître de forges apparemment présent, Eugène de Ménilsson⁸¹⁰. Les confrères sont absents : soit la crise les contraint à limiter leurs acquisitions ; soit ils se sentent suffisamment approvisionnés avec les achats effectués en 1847 et 1848 à très bas prix ; ou bien, ils restent dans l'expectative devant l'incertitude de la situation politique.

La faiblesse des prix s'expliquerait-elle par des consignes invitant l'administration forestière à la modération ? De l'aveu même d'un maître de forges, le charbon de bois descend pendant ces trois années à un niveau assez bas : 11 F en 1848, 11 en 1849, et 12 en 1850⁸¹¹. En fait, la baisse semble provoquée moins par le ralentissement des affaires que par la surabondance du bois, résultat des nombreuses coupes à blanc opérées par la Famille d'Orléans.

Ainsi, pour avoir fait front commun ou profité des surplus, les maîtres de forges bénéficient de prix plutôt bas, ce dont le Clos Mortier paraît profiter plus que d'autres.

2°) L'aspect social de la crise métallurgique au Clos Mortier

D'après le Journal du Clos Mortier, on constate qu'en termes de personnel les ateliers sont touchés principalement aux feux d'affinerie, aux cylindres et à la fenderie ; la filerie n'est pas complètement arrêtée mais connaît des périodes de ralentissement au quart de ses possibilités. Cette réduction d'activité est illustrée par celle de la masse salariale : en 1847 (printemps-été), elle était versée à 35 ouvriers et oscillait entre 1.700 et 2.000 F ; en 1848 (de mai à septembre), elle tombe entre 450 à 600 F. Les registres ne nous donnent pas de renseignements sur l'évolution ou la baisse des effectifs. Cependant, Jules Rozet assure qu'il n'a licencié personne, qu'il a gardé tous ses ouvriers et qu'il leur a garanti « le pain de chaque jour »⁸¹². Sans doute ne peut-il toujours les employer à plein temps. Mais autant pour répondre aux incitations du

complètement inactives. Le Gouvernement préviendrait les conséquences de cette cessation générale de travail industriel, dans le département de la Haute-Marne, en faisant exploiter les bois aux frais de l'Etat, par l'Administration forestière, pour en mettre le produit à la disposition des usiniers, dans le cours de l'année 1849. »

⁸¹⁰ : A.N.L., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1850, 22 octobre 1849.

⁸¹¹ : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce de St-Dizier, 8 M SUP 2, Rapport du 16 avril 1862.

⁸¹² : Ibid, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juillet 1848 : « L'État nous a demandé lors de la Révolution de Février un gros effort : nous avons gardé tous nos ouvriers, leur avons assuré le pain de chaque jour. Aucun d'entre eux ne s'est livré à un acte répréhensible. ».

gouvernement⁸¹³ que par humanité, peur d'incidents ou crainte des débordements dont la ville paraît menacée, il se sent tenu de leur fournir au moins de quoi vivre⁸¹⁴.

1848-1849 : le chômage aux ateliers du Clos Mortier									
		<input type="checkbox"/> : en activité (même partielle)		<input type="checkbox"/> : en chômage					
	H-F n° 1	H-F n° 2	Fourneau Neuf	1 ^{er} feu	2 ^{ème} feu	Cylindres	Fenderie	Casseurs	Filerie
1848 Avril									
Mai									
Juin									
Juillet									
Août									
Septembre									
Octobre									
Novembre									
Décembre			?						
1849 Janvier			?						
Février									
Mars			?						
Avril									
Mai									
Juin									
Juillet									
Août									
Septembre			Réparation						
Octobre			Réparation						
Novembre			Réparation						

Comme les ventes et expéditions s'effondrent, que les magasins sont encombrés de marchandises et que les clients trouvent de bonnes raisons de différer leurs règlements, les rentrées d'argent sont inexistantes. Jules Rozet ne peut pas acquitter ses traites de bois de l'État et d'Orléans ni payer ses contributions⁸¹⁵. Il trouve cependant quelques ressources pour rétribuer ses ouvriers⁸¹⁶.

Pour l'atelier de tréfilerie, il faut croire que Jules Rozet n'a pas oublié l'enseignement tiré de la crise de la fin des années 1820 à savoir qu'il ne devait pas laisser partir le personnel qualifié sous peine de ne pas en retrouver par la suite. Il emploie comme il peut les ouvriers momentanément inoccupés : construction d'une grotte dans ses jardins, réparation des petites écluses, démolition et reconstruction des parois du haut-fourneau n° 2, travaux de fenaison, transport de bois de charpente, sciage de voliges et de bois de cerisier à l'usine⁸¹⁷.

⁸¹³ : Ibid, 50 J, 2 D 4/865, Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juillet 1848.

⁸¹⁴ : Ibid, 50 J, Rozet à M. de Bouvet, St-Rémy, Marne, 15 juin 1848 : « Nous avons pu nous procurer à Paris quelques ressources que nous destinions aux salaires de nos trop nombreux ouvriers, car nous sommes obligés avant tout et sous peine de grands dangers pour tous de leur fournir au moins de quoi vivre. »

⁸¹⁵ : A. D. Haute-Marne, 50 J, 2 D 4/865, Copies de lettres, Rozet à Beugon et de Misery, 9 juin 1848 ; Rozet à Lecarpentier, Perception, St-Dizier, 18 juin 1848.

⁸¹⁶ : A. D. Haute-Marne, 50 J, 2 D 4/865, Copies de lettres, Rozet à de Bouvet, St-Rémy-en-Bouzemont, 15 juin 1848.

⁸¹⁷ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, septembre 1848 – juin 1849.

3°) L'aspect économique de la crise au Clos Mortier : des effets limités

Comment se fait-il que les hauts-fourneaux du Clos Mortier – sans oublier ceux de Vieux Jean d'Heurs et Sermaize et celui d'Eclaron dans lequel Rozet et de Ménilson viennent de rentrer en société avec quelques confrères – restent aussi actifs ? En dehors de la fabrication du fer de tréfilerie, à quoi est utilisée la fonte produite et quels acquéreurs peut-elle trouver ?

a) Les fontes moulées

Dans la catégorie des fontes moulées, Jules Rozet et Eugène de Ménilson exécutent quelques commandes : coussinets de chemin de fer, foyers (plaques de cheminée), poids à peser (leur ajustement est réalisé à Paris) et poids d'horloge. Ces fabrications ne suffisent pas à soulager la trésorerie du Clos Mortier mais elles contribuent à sauver l'emploi et les salaires⁸¹⁸.

b) Le retour temporaire des fers marchands au bois

Pendant le printemps et l'été 1848, Jules Rozet laisse éteints ses feux d'affinerie et préfère s'adresser à des confrères pour se procurer la machine au bois⁸¹⁹ dont il a besoin. En novembre, il les remet en route pour alimenter la filerie et pour répondre à des demandes de fers marchands au bois venant des maisons Dufournel et Roux-Prenat, marchands de fer à Lyon, et Leguesnier, à Rouen⁸²⁰. Il s'agit de fournitures particulières (cornettes au bois) et surtout de verge de tréfilerie. Mais ce n'est qu'une résurrection momentanée : deux ans plus tard, Jules Rozet en arrête définitivement la fabrication car le prix du bois est monté si haut que ce n'est plus rentable.

c) Fontes brutes : l'affermissement de la destination parisienne

Du côté des fontes brutes, la crise se manifeste par la réduction à néant des ventes vers la Lorraine et le Nord et la raréfaction des expéditions vers le Midi. Deux des trois clients trouvés depuis 1844 ne donnent plus signe de vie, Baudry dès le milieu de 1847, Magne à la fin de l'année. Seul Davidson continue à se faire livrer. Le débouché parisien ne se ferme donc pas complètement. Il faiblit un peu au mois de février 1848 mais reprend aussitôt⁸²¹. Ce n'est pas suffisant pour que Rozet revienne à son projet de dépôt de fontes à Paris⁸²² car les commissionnaires de St-Dizier ont bien de la peine à trouver des voituriers pour Paris, ces derniers redoutant l'insécurité régnant dans la capitale et répugnant à faire le trajet dans cette direction⁸²³.

⁸¹⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet au Ministre, 21 octobre 1848. Rozet dit qu'il n'a pu éviter le chômage de ses ouvriers au cours des six mois précédents que grâce aux coussinets qu'il a fournis à l'Etat

⁸¹⁹ : « Machine au bois » désigne le rond de tréfilerie élaboré en fer affiné au charbon de bois et non pas à la houille, auquel cas on dit « Machine à la houille ».

⁸²⁰ : Ibid, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Dufournel, 20 septembre 1848 ; Rozet à Roux-Prenat, 30 septembre 1848

⁸²¹ : Ibid, 50 J, Journal du Clos Mortier ; Journal du Fourneau Neuf ; Registre des expéditions de fontes.

⁸²² : Ibid, Copies de lettres, Rozet & de Ménilson à Moreau, Boulevard Beaumarchais, n°7, Paris, 4 août 1848 : « Merci d'approuver notre décision de différer [l'installation] d'un dépôt de fontes à Paris lorsque le droit d'octroi sera supprimé et lorsque les affaires reprendront. Nous reprendrons avec vous et nous nous entendrons sans doute. »

⁸²³ : A.P.V.M., Joli, commissionnaire en fers et fontes à St-Dizier, à Rozet et de Ménilson, 2 septembre 1848.

Au mois de décembre 1848, Rozet et de Ménilson acceptent à contre cœur le prix de 95 F proposé par Lacombe, commissionnaire à St-Dizier pour 300.000 kg à expédier dans les Ardennes, une destination tout à fait exceptionnelle⁸²⁴. Cependant la correspondance expédiée par Jules Rozet laisse entendre que la crise n'est qu'un mauvais moment à passer : l'installation du dépôt de Paris n'est pas abandonnée mais seulement reportée. D'autre part, si quelques clients disparaissent, d'autres se manifestent. Les hauts-fourneaux travaillent et les expéditions continuent.

Société Rozet & de Ménilson			
Fontes brutes			
Clientèle conservée ou perdue sur la place de Paris en 1847-1849			
<i>Sources : 1°) A.P.V.M.. 2°) A.D.Haute-Marne, 50 J : Journal du Clos Mortier, du Fourneau Neuf, du Fourneau de Vieux Jean d'Heurs, de Sermaize ; Registre des expéditions de fontes ; Copies de lettres.</i>			
Clientèle conservée		Clientèle perdue	
Davidson, fondeur, rue de Thionville, n° 4, Paris, près le Pont tournant, La Villette		Date de la dernière livraison	Nom
1 ^{er} semestre 1847	-	mars 1847	Baudry, marchand de fer, Paris
2 ^{ème} semestre 1847	37.630 kg, Davidson	novembre 1847	Magne, rue de Charonne, n° 23, Paris
1 ^{er} semestre 1848	77.485 kg, Davidson	-	-
2 ^{ème} semestre 1848	13.360 kg, Davidson	-	-
1 ^{er} semestre 1849	-	-	-
2 ^{ème} semestre 1849	-	-	-
Septembre 1850	100.000 kg, Davidson (client jusqu'en 1856)		-

Au nombre des nouveaux acquéreurs de fontes brutes, on note encore des marchands de fonte et fers. Plus intéressant est le développement du nombre de clients composés d'industriels, fondeurs, constructeurs de machines et fabricants de machines à vapeur. Contrairement à ce qui s'était passé en 1832-1833, ces marchés s'établissent à la suite de démarches faites non pas par Jules Rozet mais par des intermédiaires qui s'occupent de placer les fontes du Clos Mortier dans la capitale et en dehors des barrières de l'octroi. A St-Dizier, il s'agit des maisons de commission Gabriel Varnier, Joli, Lacombe Frères, et Dehault ; à Paris, ce sont le négociant Charles Deminuid, maître de forges à Commercy, la maison Fournier & Lauvaux, entreprise de voiture par eau de Melun ayant un dépôt à Paris, et la maison Moreau, boulevard Beaumarchais n° 7.

⁸²⁴ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet et de Ménilson à Lacombe Frères, commissionnaires, St-Dizier, 18 décembre 1848 : « Bien à regret, nous acceptons 95 f ! C'est un sacrifice de 1.500 f que nous faisons pour entrer en relations avec les Ardennes. » Rozet entend sans doute les Ardennes dans un sens large car les destinataires semblent être Lallemand & Maréchal, maîtres de forges à Stenay (Meuse), localité voisine de quelques kilomètres des Ardennes. Les relations d'affaires entre la Haute-Marne et les Ardennes paraissent pratiquement inexistantes au XIXe siècle si l'on se réfère aux archives qui ont servi à ce travail. On n'en trouve que trois exemples, celui dont il est question ici, celui qui a trait à une expédition de 40.000kg de fontes du Clos Mortier à Péchenard, maître de forges au Bourg fidèle, près de Rocroi en 1859, et celui qui correspond aux tentatives faites en 1898 par George Robert, inquiet de l'avenir des usines de Marnaval, pour trouver une usine à ses deux fils : « J'ai deux fils à caser, et je ne voudrais pas les laisser à rien faire. » (Archives de la famille Robert-Dehault, G. Robert à Masson, Charleville, 3 et 10 octobre 1898, demande de renseignements sur la fabrique d'essieux Munault, à Cornay, (Ardennes) et sur les Fonderies d'acier de la Meuse, à Stenay (Meuse).)

Société Rozet & de Ménésson		
Fontes brutes : nouvelle clientèle sur la place de Paris en 1847-1849		
<i>Sources : 1°) A.P.V.M..2°) A.D.Haute-Marne, 50 J : Journal du Clos Mortier, du Fourneau Neuf, du Fourneau de Vieux Jean d'Heurs, de Sermaize ; Registre des expéditions de fontes ; Copies de lettres.</i>		
Premier lot d'essai	1 ^{ère} livraison	Nouveaux clients (Adresses relevées dans le registre de correspondance.)
?	Février 1848	Guillot, fondeur, Quai de Jemmapes, Paris
?	Février 1848	Calla, Rue de Chabrol, n° 20, La Chapelle St-Denis
?	Mars 1848	André, Rue Ménilmontant, Paris.
Avril 1848	Avril 1849	Cavé, fabricant de machines à vapeur, Rue du Fg St-Denis, n° 216, Paris
Sept. 1848	Sept. 1850	Wassal & Middleton, Paris
Nov. 1848	Août 1850	Mme Vve Thiébault, Fondeur, Rue Paradis Poissonnière, n° 22, Paris
Mars 1849	Pas de suite	Désiré Crosse, fondeur, Cité Rosier, face la rue Coquenard, Paris
Avril 1849	Mai 1849	Denevers & Letourneur, Rue St-Hyppolite – St-Marcel, n° 18, Paris
Juillet 1849	Juin 1849	Lagoutte, maître de forges, La Villette

Qu'en est-il des autres directions ? Vers le Midi, les 230.000 kg expédiés en avril et mai 1848 chez Trayvoux et chez Gurnel, commissionnaires à Gray, pour le compte d'Allard & Roux, ne doivent pas faire illusion car ce courant, toujours incertain et inégal (cinq expéditions comprises entre 3.500 et 12.500 kg seulement), se tarit au mois d'avril 1849 et ne reprendra qu'en mars 1851. Les clients du Nord restent muets pendant quelque temps puis, au mois d'octobre, tentent de profiter de la faiblesse des prix. Mais le Clos Mortier refuse de descendre en dessous de 90 F pris à St-Dizier⁸²⁵. Les ventes reprennent en novembre 1849 avec Dumont, maître de forges à Raismes⁸²⁶.

Le moment le plus difficile étant passé, les premiers frémissements de reprise se font sentir et les prix reprennent « un peu de consistance »⁸²⁷. Au mois de septembre 1849, on attend la hausse et Jules Rozet annonce à son client de Stenay : « Nous ne passons plus de marchés de fontes en ce moment. Nous attendons la hausse : les prix actuels sont mineurs pour les producteurs. »⁸²⁸

De ces divers renseignements et tableaux, on peut tirer plusieurs conclusions : les pertes de clientèle sont faibles par rapport aux gains, le marché parisien progresse en termes de quantités vendues, enfin Jules Rozet a la satisfaction de vendre ses fontes non seulement à des dépositaires et marchands de fontes, mais aussi à des industriels. Certes, les maisons Calla ou Cavé⁸²⁹ tirent avantage de la baisse des prix, mais elles n'auraient sans doute pas agi ainsi sans être assurées de pouvoir travailler avec des fontes répondant à leurs exigences de qualité.

⁸²⁵ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fons Rozet, Copies de lettres, Rozet à Charles Deminuid, Paris, 3 novembre 1848.

⁸²⁶ : Ibid, Rozet et de Ménésson, 11 et 26 novembre, 12 décembre 1848. Journal du Fourneau Neuf, décembre 1849, Registre d'expéditions de fontes, décembre 1849.

⁸²⁷ : Ibid, Rozet à Deminuid, négociant, rue des Trois frères, Paris, 15 mars 1849.

⁸²⁸ : Ibid, Rozet à Lallemand, maître de forges, Stenay, 27 septembre 1849.

⁸²⁹ : Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France*, Paris 1990, pages 210, 231, 235. Pierre CAYEZ, « Les premières industries nouvelles », *Histoire de la France industrielle*, Larousse 1996, pp. 173-174. Les maisons Calla et Cavé sont représentatives des premières entreprises d'industrie mécanique développées à Paris, surtout à partir de 1830. Qualifiés de « mécaniciens », Calla et Cavé sont en fait des constructeurs de machines et aussi des fondeurs

4°) Les problèmes de trésorerie

Dans la crise, c'est la question des paiements qui est la plus grave. Au mois d'avril 1848, Jules Rozet écrit à son épouse que l'argent est aussi rare à St-Dizier qu'à Paris, que les banquiers en manquent complètement et refusent d'en délivrer. Il attend le paiement des coussinets⁸³⁰, mais ses associés Beugon et de Misery sont avertis par la Compagnie de Strasbourg qu'elle n'est pas en état d'accepter des livraisons, même celles qui sont en route. Ils préviennent aussitôt Rozet et de Ménisson que, dans ces conditions, ils ne réceptionneront pas de fontes du Clos Mortier car ils ne peuvent pas les payer⁸³¹. Jules Rozet demande alors à son épouse de se renseigner à Paris pour savoir s'il s'agit d'une annulation définitive ou seulement provisoire et si l'Etat pourrait payer à défaut de la Compagnie. On ne connaît pas l'issue de cette démarche. Rozet en est réduit à envisager un emprunt hypothécaire, mais le taux usuraire qu'on lui propose lui fait écarter cette solution. Il parvient tout de même à glaner quelques milliers de francs ici et là. C'est bien peu à côté des 15.000 F mensuels qu'il espérait. Dans sa famille, certains comprennent sa situation et acceptent de retarder les échéances de coupes de bois⁸³². A son tour, ayant réussi à se procurer « quelques ressources » à Paris, il envoie une somme de 2.000 francs, « mais pas plus » dit-il, à un créancier qui a aussi des ouvriers à payer⁸³³.

Arrive le moment où il faut régler les traites de coupes de bois de l'Etat et les contributions. Au percepteur qui en exige le paiement immédiat, Rozet fait part de son irritation : comment le gouvernement, après avoir réclamé de tels efforts aux patrons, peut-il montrer une telle intransigeance alors que la disparition du numéraire et des effets de commerce paralyse les transactions⁸³⁴ ? Pourquoi n'a-t-il tenu aucun compte des conseils qui lui étaient donnés de créer une nouvelle valeur⁸³⁵ ? Malgré ses protestations, Jules Rozet doit bien s'exécuter, ne parvenant à payer ses contributions qu'au moyen d'un emprunt⁸³⁶.

Il n'est pas au bout de ses peines. Beugon et de Misery retardent au maximum le versement de la part revenant à Rozet & de Ménisson dans l'affaire des coussinets, ce qui ne les empêche pas de faire faillite. Beugon doit même vendre ses propriétés de Chamouilley, usine,

d'art et d'ornement (quelques candélabres du Pont-Neuf à Paris portent la marque « Calla ») promis à devenir célèbres et qui emploient une main d'œuvre nombreuse (600 ouvriers chez Cavé en 1840).

⁸³⁰ : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet, n° 22, Paris, 1^{er} avril 1848.

⁸³¹ : Ibid., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet, n° 22, Paris, 8 avril 1848.

⁸³² : Ibid., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet, n° 22, Paris, 12 avril 1848.

⁸³³ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à de Bouvet, St-Rémy en Bouzémont (Marne), 15 juin 1848.

⁸³⁴ : Ibid., Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juin 1848 : « Le Gouvernement est resté sourd aux Conseils des Manufactures et des négociants qui n'ont cessé de réclamer de lui la création d'une nouvelle valeur échangeable destinée à remplacer le numéraire et les effets de commerce dont la disparition a paralysé toutes les transactions. »

⁸³⁵ : Ibid., 28 juillet 1848, Rozet à Président de la Société Générale de la Banque Immobilière, rue d'Arcole, n° 2, Paris : Rozet dit ne pas comprendre comment, après avoir rempli les caisses de l'Etat en ayant « puisé dans les coffres des propriétaires, des industriels et des commerçants », le gouvernement en est arrivé à recourir à l'emprunt, alors que, comme le montrent les pétitions de toutes les Chambres de Commerce, la meilleure solution consiste à créer une banque immobilière.

château et domaine⁸³⁷. Au mois de septembre, Rozet reçoit une maigre partie de ce qui lui revient ; en octobre 1849, il implore Beugon de verser ses arriérés. De son côté l'Etat n'est pas meilleur payeur : au mois d'août 1851, il n'a toujours pas réglé l'intégralité de sa facture de coussinets⁸³⁸.

5°) « Traverser la crise » ?

Malgré tout, Jules Rozet et Eugène de Ménilson parviennent à surmonter la crise. Ils limitent le chômage selon un schéma qui n'est pas unique mais assez représentatif de ce qui se fait dans les établissements d'une certaine importance dans le département, comme le remarque Henriot⁸³⁹. Cependant, mieux que certains confrères, les deux associés semblent avoir tiré profit des occasions offertes : la hausse des fontes anglaises leur ouvre le marché de la fonte de qualité sur le marché parisien, la fabrication des coussinets de chemin de fer est sans doute une aubaine, mais il est juste d'observer qu'elle sauve pas Beugon & de Misery de la faillite, ce qui fait penser que la gestion de ces derniers n'était pas aussi rigoureuse que celle de Jules Rozet.

Selon Henriot, la cause principale de la crise métallurgique en Haute-Marne réside dans le trop grand nombre d'autorisations de construction de hauts-fourneaux au charbon de bois. Une concurrence excessive en est résultée, provoquant une pénurie de bois et obligeant les maîtres de forges à aller chercher du combustible « hors de toute limite raisonnable ». Pour leur part, Rozet et de Ménilson paraissent échapper à ce problème car ils ont procédé à de très importantes acquisitions au moment où les prix étaient bas. Une autre cause, mise en avant par les maîtres de forges, est à chercher dans l'augmentation du prix du minerai suite à l'obligation dans laquelle ils se sont trouvés de faire creuser des bassins de décantation fort coûteux. Là également, Rozet et de Ménilson sont peu concernés puisqu'ils font casser une bonne partie de leur minerai au lieu de le passer au bocard. Enfin, ayant abandonné très tôt la production des fers marchands courants, Jules Rozet n'est pas frappé par les progrès de la concurrence dans ce secteur⁸⁴⁰.

Une dernière remarque s'impose : utiliser les mots « traverser » et « crise » ne correspond pas à la réalité des événements tels qu'ils sont vécus sur le moment, certains y voyant le terme d'une période heureuse mais fragile. L'élève-ingénieur Lebleu se montre particulièrement pessimiste. Selon lui, l'industrie métallurgique haut-marnaise s'est développée beaucoup trop rapidement et entre maintenant en décadence, la Révolution de Février l'ayant fait souffrir encore

⁸³⁶ : Ibid., Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juin et 17 août 1848.

⁸³⁷ : *L'Annonciateur* (arrondissement de Wassy), 7 juin 1849, n° 39 : Vente sur saisie immobilière fixée au 6 juillet 1849, à la requête de Mrs René père et fils, maîtres de forges associés à Velleux (Haute-Saône).

⁸³⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 9 juillet, 7 août, 4, 15, 22 et 29 septembre, 25 octobre 1849, 7 février et 11 août 1850, 4 mars 1851.

⁸³⁹ : Marcel HENRIOT, *La crise métallurgique dans le département de la Haute-Marne en 1848*, R.H.S., 1961, t. 2 : « La crise ne fut pas trop grave sur le plan social. (...) C'est que la crise pesa surtout sur les petites affaires, sur ces petites forges comtoises disséminées dans les campagnes. »

plus durement que les autres régions et lui ayant porté « un coup dont elle ne relèvera peut-être jamais »⁸⁴¹. Le recours à la méthode champenoise pour employer le vieux matériel n'a été qu'une mesure transitoire. Il ajoute que Paris et la Normandie, principaux débouchés des fers de Champagne, avaient réduit dès avant 1848 leurs approvisionnements en Haute-Marne, préférant les fers du Nord.

⁸⁴⁰ : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, Mémoire sur le travail du fer en Champagne, 1850, p. 77 : « Les fers de Champagne ne sont pas d'une qualité assez bonne pour pouvoir supporter une concurrence avec les fers meilleur marché : la France produit d'autres fers d'une qualité bien supérieure. »

⁸⁴¹ : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, op. cit. p. 74.